

FCP BIAT –EPARGNE ACTIONS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE CATEGORIE MIXTE

ELIGIBLE AUX COMPTES EPARGNE EN ACTIONS (CEA)

Régi par le code des OPC promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF N° 30-2006 du 04 juillet 2006

Adresse : Immeuble Youssef Towers - Bloc A –Rue du dinar– Les jardins du Lac II – 1053 Tunis

Modification des commissions de gestion et de dépôt Modification de la composition du comité d'investissement et autres modifications

Modification de la commission de gestion

BIAT ASSET MANAGEMENT, en sa qualité de Gestionnaire de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public, que son Conseil d'Administration, réuni en date du 28 avril 2016, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de **0,30 TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

Modification de la commission de dépôt

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 28 avril 2016, a décidé de modifier à la hausse la commission de dépôt, payée par FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS en faveur de la BIAT, en la portant de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

Prise en charge de la commission de distribution par le gestionnaire

La commission de distribution payée par FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, sera prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

Modification de la composition du comité d'investissement

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 22 novembre 2017, a décidé, suite au départ de Madame Hanène LACHIHEB ASKRI, Risk Manager au sein de la BIAT ASSET MANAGEMENT, de modifier la composition du comité d'investissement de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Par conséquent, le comité d'investissement du fonds est composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
M. Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable du Pôle Investisseurs- BIAT-
M. Sofiane HAMMAMI	Directeur Général de la BIAT ASSET MANAGEMENT
Mme Inès CHERIF LENGELIZ	Directeur de Projet-Pôle Banque de Financement et d'Investissement -BIAT-
M. Mhamed BRAHAM	Directeur de Projet -Pôle Investisseurs -BIAT-
M. Elyes WALHA	Gestionnaire du fonds chez la BIAT ASSET MANAGEMENT

Modification de la périodicité de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 28 avril 2016, a décidé de modifier la périodicité de calcul de la valeur liquidative **de hebdomadaire à quotidienne.**

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

Modification des frais à la charge du FCP

Tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté seront supportés par le fonds et ce à compter du **1^{er} janvier 2018.**

Le prospectus de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS mis à jour sous le numéro 06-548/A002 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social du gestionnaire la société BIAT ASSET MANAGEMENT sise à l'Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar- les Jardins du Lac II-1053 Tunis, de la société BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse sise à l'Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar- les Jardins du Lac II-1053 Tunis et des points de vente de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.